

l'EP

snetaa FO

BIMENSUEL N° 504 | MARS 2017 | 0,75 €

**N'OUBLIEZ PAS DE
M'AFFICHER SUR
VOTRE PANNEAU
SYNDICAL !**

SOMMAIRE

- 1. VICTOIRE : contre la fusion des Bac Pro Vente et Commerce**
- 2. Le mouvement interacadémique n'est pas fini !**
- 3. Congrès de la FGF-FO**
- 4. Remplacement des professeurs absents : la Cour des comptes accuse le coût !**
- 5. Demandons une cessation progressive d'activité !**

Comité de Rédaction : 24 rue d'Aumale
75009 Paris Tél. : 01 53 58 00 30 | **Directeur de la publication** : Christian LAGE
CPPAP 0111 S 07673 ISSN 1249-9609
Direction graphique : Wanderson RIBEIRO
Mise en page : Tony GIRARDIN | **Illustrations** : Zaïtchick & 123 RF | Imprimé au siège | SNETAA © 2017

**LE SNETAA-FO EMPÊCHE LA FUSION
DES BAC PRO...**



VICTOIRE : CONTRE LA FUSION

DES BAC PRO COMMERCE ET VENTE !

Le cabinet de la Ministre a annoncé au SNETAA-FO qu'il retirait la fusion des Bac Pro vente et commerce au CSE du 23 mars 2017.

Le SNETAA-FO avait initié les combats et poursuivi les discussions au ministère en expliquant qu'il ne fallait pas déstabiliser plus le tertiaire surtout après la tragique mise en œuvre du Bac Pro GA.

La Ministre a entendu le SNETAA-FO.

Ce sera moins de tensions pour la rentrée et moins d'angoisse pour les collègues !

Après la victoire sur le Diplôme Intermédiaire, c'est maintenant l'arrêt de la fusion du commerce-vente. Grâce au Snetaa-Fo et avec vous (pétition, actions, HMIS), l'enseignement professionnel, les PLP, les CPE et les contractuels sont clairement défendus et la réussite des jeunes promue !

Le SNETAA-FO, c'est la voix des PLP !

LE MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

N'EST PAS FINI !

Vous avez participé au mouvement général interacadémique et vous n'avez pas obtenu votre premier vœu ?

Le SNETAA-FO vous encourage à introduire une demande en révision d'affectation auprès de la DGRH, quelle que soit votre position sur la liste d'attente (liste des « non-entrants »). Il n'est en effet plus acceptable que les PLP ne soient pas satisfaits sur leur premier vœu de mutation, au moins à la même hauteur que pour les autres corps d'enseignants. Ainsi, cette année, c'est à peine 31 % de titulaires et stagiaires PLP qui ont obtenu une affectation conforme à leur premier vœu : c'est pire que l'an dernier et c'est tout simplement scandaleux !

Par conséquent, demandez à la DGRH votre dû et suivez la procédure de révision d'affectation que nous avons fait parvenir il y a quelques jours à tous les participants au mouvement général académique !

Vous désirez de plus amples informations ? Vous voulez un suivi de votre recours ? N'hésitez plus : sollicitez nos commissaires paritaires nationaux au 01 53 58 00 30 ou à l'adresse mail snetaafo@gmail.com !

Avec le SNETAA-FO, faites valoir vos droits !



CONGRÈS DE LA FGF-FO

Le SNETAA-FO a mandaté une délégation au congrès de la Fédération Générale des Fonctionnaires-Force Ouvrière qui s'est tenu à Arras en région Hauts de France.

La FGF-FO regroupe l'ensemble des fédérations de la fonction publique d'État (Éducation nationale, Équipement, Police, Justice...) avec leurs syndicats nationaux, dont le SNETAA-FO.

De nombreuses et riches interventions, suivies de débats denses ont permis aux fonctionnaires de toutes administrations et de tous corps de partager leurs préoccupations et leurs exigences. Le SNETAA-FO se satisfait des positions prises et des revendications émises par l'ensemble des fonctionnaires d'État dans les trois résolutions adoptées lors de ce congrès (www.snetaa.org). La FGF-FO, comme le SNETAA-FO, rejette la régionalisation, demande le retrait du PPCR, et combat la tendance à rendre les fonctionnaires mobiles contre leur gré entre administrations ou entre les trois versants de la fonction publique (fonction publique d'État, fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale).

Avec la FGF-FO, le SNETAA-FO défend le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers, dont celui des PLP !



←
*Mon Engagement
C'est ma force !*

REMPLACEMENT DES

PROFESSEURS ABSENTS :

La Cour des comptes accuse le coût !

Éternel point noir, la question du remplacement des professeurs vient d'être de nouveau soulevée par la Cour des comptes. Malgré le bilan affiché comme plutôt positif par le ministère, la Cour des comptes considère que le compte n'y est pas !

Elle juge que « les indicateurs de performance du ministère souffrent de défauts méthodologiques ». Elle va jusqu'à accuser le ministère de ne pas mener une « politique volontariste » après avoir qualifié ses données budgétaires de « ni cohérentes ni intelligibles » ! La copie du ministère est ainsi durement notée par la haute juridiction administrative : cela ne peut pas en être autrement !

La Cour des comptes porte l'attention sur le fait que le décret Robien ne soit pas appliqué. Ce décret devait permettre aux chefs d'établissement de puiser dans leur vivier de personnel pour assurer le remplacement de ces absences. Or, de l'aveu même de la Ministre, ce décret est « tombé en désuétude ».

La Cour des comptes préconise donc la réactivation de ce décret par un changement dans les obligations de service liées au statut des enseignants. Bref : comment nous faire travailler plus sans être payés tout en satisfaisant les parents d'élèves ? Là encore, comment transformer les profs en « adultes à tout faire pour pas cher » ?

Le SNETAA-FO affirme son attachement à une véritable fonction de titulaires remplaçants volontaires, alors que c'est devenu une contrainte chez les enseignants. Ce n'est pas être passéiste, le « c'était mieux avant ». Nous voulons des brigades de professeurs titulaires remplaçants dans toutes les académies en plus des professeurs en poste. Est-ce que cela coûte cher ? Beaucoup moins que les heures supplémentaires distribuées et souvent inefficaces car « heures de garderie » quand on n'assure pas de remplacement sur ses propres sections...

Le ministère veut résoudre le souci de remplacement des professeurs absents ? Chiche ! Mais pas d'écran de fumée pour encore nous rendre responsables-coupables de situations qui nous sont étrangères !

DEMANDONS UNE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ !

NOUS POUVONS GAGNER. MENONS LE COMBAT !



Question : Qu'est-ce que tu nommes « une Cessation Progressive d'Activité » (CPA) ?

Réponse : C'est vouloir mobiliser les collègues enseignants pour faire reconnaître une spécificité forte de leur métier.

Q : Laquelle ?

R : Celle d'enseigner à un public toujours jeune alors que nous prenons des années. Et avec la Loi Fillon sur les retraites, on nous prolonge même au-delà des 60 ans. Avec le décalage des âges, le métier devient de plus en plus difficile.

Q : En quoi consiste ta proposition ?

R : À faire recréer une situation de départ tuilé vers la retraite qui avait été plébiscitée par les collègues âgés. Il s'agissait d'une réduction progressive des heures d'enseignement dans les cinq ans qui précédaient le départ en retraite. Puis cette mesure a été brutalement supprimée ! Concrètement, travail à mi-temps payé à 80 %. Cela se faisait avant.

Q : Mais c'est nul ! Nous devons aussi faire reconnaître la difficulté progressive de notre métier d'enseignant avec notre avancée en âge. Si avoir la forme olympique, c'est possible à 20 ou 30 ans, ce ne l'est plus à plus de 60 ans, n'est-ce pas ?

R : Justement, c'est le sens de ce projet. Favoriser un assouplissement de la fonction pour celles et ceux, proches de la retraite, qui supportent de plus en plus mal ce décalage de générations. Car, nous savons qu'il y a bien peu de possibilités de reclassement par ailleurs ; tout ce qu'on nous propose, c'est chef d'établissement ou inspecteur !

Q : Et tu crois que c'est possible ?

R : Possible dis-tu ? Mais puisque nos anciens l'avaient déjà obtenue, c'est que c'est nécessaire ! Tu le constates. La fougue de tes projets pédagogiques initiaux s'érode alors que tu n'as que la trentaine. Tu t'imagines en ayant le double ? Un ami, retraité, m'a expliqué le bonheur d'avoir pu bénéficier d'une « CPA ».

C'est donc un combat que nous devons mener avec le **SNETAA-FO** !

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org



Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

